



MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES

PROCES-VERBAL

Séance du 22 juillet 2025

A 20h00

Date de convocation : 17 juillet 2025

Présents : Mmes et Mrs SCHWEITZER Nicolas, BEREZIAT Fanny, PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent, PONCET Lucas, CALMET Florent, COMMARET Marie, PIZZINI Laetitia, MOISSONNIER Jennifer, PERTUIZET Pierre, JANAUDY Cyrill, GAILLARD Marie-Laure et FAVIER Monique

Procurations : ONCUL Magali à PIZZINI Laetitia

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme Marie COMMARET, secrétaire de séance.

Le conseil municipal, réuni le 22 juillet à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération :

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 24 juin 2025 à l'unanimité des présents

2025-027 Services périscolaires – tarifs 2025-2026

Mme Fanny BEREZIAT présente le compte-rendu de la dernière commission services périscolaires.

Concernant la cantine, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de maintenir le tarif repas-enfant à 4.50€ et d'augmenter les tarifs repas hors-délai et adulte à 6.80 €.

Dans le cas d'enfants souffrants d'allergies sévères et bénéficiant d'un PAI, dont les parents souhaitent fournir eux même le repas, il est décidé d'instaurer la mise en place d'un tarif adapté de 1.50 €/ jour couvrant les frais de surveillance pendant la pause méridienne.

La fréquentation de la cantine est en augmentation avec 53 repas/jour en moyenne.

Concernant la garderie après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de maintenir le tarif de garde à 2.75€. Toutefois, à compter de la rentrée de septembre 2025, un tarif hors-délai est également mis

FOLIO 32

en place pour les inscriptions réalisées après la date limite. Le tarif hors-délai sera alors de 3.75 €.

La fréquentation de la garderie est en légère baisse.

2025-028 Services périscolaires – adoption du nouveau règlement

La commission école et services périscolaires s'est réunie le 16 juillet 2025 et propose la mise en place d'un nouveau règlement intérieur à compter de la rentrée 2025/2026. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide d'adopter le nouveau règlement des services périscolaires.

2025-029 Opération 237 - Matériel 2025 - acquisition matériel école

Mme Fanny BEREZIAT présente les devis de « Alt'Informatique » d'un montant de 760.83 € HT soit 913.00 € TTC pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour l'équipe enseignante et de « Manutan Collectivités » d'un montant de 592.35 € HT soit 710.82 € TTC ; pour l'acquisition de matériel pour le groupe scolaire soit 6 chaises pour la salle de motricité, une poubelle pour la cantine et une armoire à pharmacie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les devis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 237 « Matériel 2025 ».

2025-030 Bibliothèque – Validation du règlement intérieur

Mme Fanny BEREZIAT présente le bilan annuel de la bibliothèque. Suite à une réunion avec l'équipe bibliothèque et la commission, il est proposé l'adoption d'un nouveau règlement intérieur. Les principales évolutions sont : un changement d'ouverture au public avec la suppression du samedi. L'instauration de pénalités de retard à compter de la 3^{ème} relance à hauteur de 10€/livre et par semaine. Au-delà, tout ouvrage non restitué sera facturé 30€.

Quelques dates à retenir :

- 27/09/2025 : accueil des enfants de 0 à 3 ans – animation Premières Pages
- En octobre : projet d'animation de jeux de société pour adultes
- Janvier / Février : animation Graines de Lecteurs
- Fin mars : animation Pâques

2025-031 Adhésion à la convention de participation santé souscrite par le CDG de l'AIN

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de APICIL pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2024 et tout au long de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL, à effet au 1^{er} janvier 2026,

La participation financière sera accordée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».

La participation financière de la collectivité est fixée à hauteur de 15 € par agent, par mois à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, **étant précisé que la participation est attachée à la convention de participation et ne peut pas être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.**

2025-032 Avis conforme sur la cartographie départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)

En raison d'un dysfonctionnement technique dans la réception des courriels, la commune n'a eu connaissance de cette demande que tardivement. Toutefois le Conseil Municipal est réuni dans les délais pour émettre valablement son avis.

Il est souligné que la cartographie départementale transmise par les services de l'État ne reprend pas l'ensemble du périmètre validé localement, et notamment qu'elle omet la parcelle cadastrée section ZM n°166, située au lieu-dit Grosbuis, bien identifiée par la commune comme propice à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture dans sa délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral fixant la cartographie départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR), sous réserve de l'intégration dans la cartographie finale de la parcelle ZM166, située au lieu-dit Grosbuis, identifiée par la commune comme zone d'accélération du photovoltaïque sur toiture dans sa délibération.

Le conseil municipal demande la mise à jour de la carte départementale afin qu'elle reflète fidèlement le périmètre validé par la commune.

Commissions Finances, Ecole-Cantine-Garderie, Bibliothèque, bulletin site internet fêtes et cérémonies (CCAS)

Bulletin municipal : Mme Fanny BEREZIAT présente le devis de la société « Apostrophe » d'un montant de 1954 € TTC pour l'édition du bulletin municipal.

Personnel communal : une formation aux PSC1 est prévue pour l'ensemble du personnel communal, et des enseignants volontaires. L'Union Départementale des sapeurs-Pompiers de l'Ain a été retenue pour un tarif de 600 € pour 10 stagiaires sur place.

FOLIO 34

Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI – Fleurissement

Programme voirie 2025 : la fin des travaux est prévue le lundi 28 juillet 2025.

DECI : la citerne prévue au Moulin Prély a été mise en place.

Au Rouboz, deux citernes ont été posées mais une a été percée mercredi 23 juillet 2025.

Tondeuse : les réparations d'usure normale ont été effectuées.

Réunion convention busage : mercredi 27 août 2025 à 18h30.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme – Gestion des locations communales

Logement communal : L'état des lieux du « 225 route de Varennes » est prévu le 30 juillet 2025.

Le diagnostic énergétique proposé par la société « DEFIM » pour les logements aux « 221 et 225 route de Varennes » d'un montant de 621 € TTC est accepté.

Eglise : Les travaux de toiture par l'entreprise « GRANGER » sont prévus début septembre.

Gaz SIEA : Le prochain groupement d'achat sera prévu pour la période 2027/2029.

Chauffe-eau au gaz, salle des fêtes et vestiaires du stade : M. Laurent JANAUDY présente le devis de l'entreprise « BOHLEY » d'un montant de 290 € HT soit 348 € TTC pour la maintenance des chauffe-eaux gaz. Le conseil municipal accepte le devis.

Les amis de la chapelle de Bellor : l'association a fait parvenir un mail concernant plusieurs points à aborder.

Concernant la végétation sur la parcelle voisine, après demande le propriétaire s'engage à faire l'élagage dès que possible. En ce qui concerne l'état intérieur de la chapelle, la commune va étudier la situation. Les ex-votos : ils pourront être remis en place, leurs nombres et leurs implantations seront défini en accord avec Monsieur le Curé et la commune.

DAACT : Les contrôles de conformité sont prévus le lundi 4 août 2025 à partir de 9h00.

SCoT : le projet a été arrêté par Grand Bourg Agglomération le 7 juillet 2025. La commune a 3 mois pour délibérer sur l'avis, il sera prévu en septembre.

Etude sur le potentiel foncier en vu d'une extension du tissu urbain : Une séance de travail est programmée le mercredi 6 août 2025, de 8h30 à 12h00, en présence de M. Maxit, urbaniste à GBA.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une étude portant sur l'extension de la zone constructible du bourg, en vue de la réalisation d'une opération de

FOLIO 35

logements. L'objectif est de construire un argumentaire étayé, pour justifier d'une éventuelle reprise de la carte communale ou de son passage en PLU, seule façon d'établir une nouvelle zone d'extension, reposant notamment sur :

- le repérage et la qualification des potentiels fonciers sur le territoire communal,
- un repérage exhaustif de la constructibilité au sein du tissu urbain existant,
- une analyse de la trajectoire démographique projetée à l'échelle de la carte communale.

Dans ce cadre, la séance sera consacrée à une analyse qualitative du potentiel de mobilisation parcellaire sur l'ensemble du territoire communal, autour de trois types de gisements fonciers :

- la réhabilitation de bâtiments ou le changement de destination,
- les logements vacants,
- les dents creuses.

Projet urbanisme durable : 1^{er} septembre 2025 à 14h30 : réunion de démarrage avec le cabinet Berthet-Liogier-Caulfuty concernant l'étude de réhabilitation d'un ténement « rue centrale ».

Divers : **15 août** : la course cycliste aura bien lieu, le feu sera tiré.

Assemblée Générale extra-ordinaire du comité des fêtes : le 13 juillet 2025

Suite à la démission du président et de la secrétaire, un appel à candidature a été lancé.

ATC : le projet d'antenne est toujours en cours.

Toilettes publiques : les réparations ont été effectuées suite aux dégradations volontaires.

Personnel communal : M Julien BRAIBANT souhaite reprendre en mi-temps thérapeutique dès septembre. Une visite médicale de contrôle sera effectuée en août avant sa reprise.

Association Gym-Plus : Au vue du nombre croissant d'adhérents le mardi matin, l'association souhaite pouvoir bénéficier de la salle des fêtes. Elle demande également un double de clef.

Le conseil municipal est favorable à l'utilisation de la salle des fêtes le mardi matin mais ne souhaite pas remettre de double de clef. Une réflexion est portée sur une mise en place de remise de clef autonome.

Date du prochain Conseil Municipal le mardi 16 septembre 2025 à 20h00